

COMMUNE DE PETITE FORET

Décision du Maire N°23-11B
7.10 Divers

MISE EN VENTE DE BIENS SUR LE SITE INTERNET AGORASTORE.FR

Le Maire de la commune de Petite-Forêt,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20-07-14 du Conseil municipal du 23 juillet 2020,

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite vendre divers biens dont elle n'a plus l'usage,

CONSIDÉRANT que le site internet AGORASTORE.FR permet de mettre en ligne des biens à vendre à destination notamment d'autres collectivités territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de mettre en vente sur le site internet de vente aux enchères des collectivités AGORASTORE.FR le bien dont le descriptif est joint en annexe,

Article 2 : que le montant du bien mis en vente est fixé à 1 500€, en tant que prix plancher, pouvant être augmenté au gré des enchères,

Article 3 : La présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des services techniques

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 31 mai 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Sandrine GOMBERT

Annexe : descriptif du bien

XEROX V 180

- Copieur V180 couleur,
- Module écrasement du dos et massicot de chasse,
- Module de finition agrafage, perfo et cahier,
- Module interface et détaillage,
- Module de finition pliage en C et Z,
- Contrôleur interne EFI EXi 180,
- Fiery Impose,
- 2 magasins alimentation grande capacité (2000 feuilles).

